

Chèr(e) camarade, chèr(e) collègue,

La section CGT Finances Publiques locale ne conçoit pas de mener son action militante sans aller à la rencontre des agents. Pour ses militants, représenter les collègues consiste à savoir ce qu'ils souhaitent, connaître leur quotidien, recenser leurs besoins, et donc relayer leurs revendications. Il s'agit également de leur présenter toute information liée à l'exercice de leurs missions.

Ainsi, les militants CGT viennent de réaliser la première campagne d'HMI de l'année 2017... et jamais le sentiment d'abandon de la mission et la question de la surcharge intenable de travail n'ont été aussi présents et récurrents dans la bouche des agents.

Soumis au diktat de l'instantanéité de la comptabilité et des exercices budgétaires, s'est opéré un changement de paradigme, que nous avons intégré, consistant à « adapter les moyens aux enjeux » en oubliant que cette formule ne devait pas devenir l'alpha et l'oméga du service public. Elle ne doit certainement pas se substituer à ce qui, pour la CGT, doit prévaloir à la conduite de toute politique en la matière : recenser les besoins pour y adapter les moyens.

Or, dans une immense majorité de postes et services, les collègues sont à bout de force, exsangues, au bord de la rupture... de l'agent au cadre supérieur. La conscience professionnelle est mise à rude épreuve : la souffrance psychologique générée par l'envie de rendre coûte que coûte ce service public si cher aux agents, en se censurant dans les prises de congés et/ou de RTT, et son corollaire consistant en la continuation de la baisse des moyens, notamment humains, qui amènera à l'implosion de notre administration, rend l'exercice difficilement supportable.

L'histoire très récente nous démontre que les acquis sociaux sont bien mal nommés... Car, comme l'aiment à dire les militants CGT, nous devrions parler de « conquis » sociaux. Il a, en effet, fallu se battre pour obtenir la grande majorité de ces avancées, dont les congés payés, il y a, à peine, quatre-vingts ans. Or, point « d'effet cliquet » en matière de droits sociaux comme en matière de conditions de vie au travail : les droits d'aujourd'hui peuvent être abrogés dès demain.

Au vu de ce que nous connaissons déjà chaque jour, dans quel état de souffrance allons-nous nous retrouver, si les conquis des congés payés et/ou des RTT venaient à être amputés ? Encore une fois, seule notre capacité à instaurer un rapport de force en notre faveur nous permettra d'en être les garants.

Très fraternellement,

Olivier DARRIN
Secrétaire de section

Concours 2019 ou comment diminuer les chances de promotions

Désormais, il faudra choisir entre les concours internes et externes puisqu'ils auront lieu le même jour. Dans chaque catégorie, 5 tentatives maximum. Mais le parcours du combattant ne s'arrête pas là. En cas de succès, les affectations seront de plus en plus compliquées et hasardeuses puisqu'elles seront examinées en dernier, après tous les mouvements, en fonction du rang de classement, dans une liste définie. Les contraintes familiales seront donc un frein de plus en plus grand. Si l'on voulait décourager les collègues de faire évoluer leurs carrières, on ne s'y prendrait pas autrement.

SOS trésoreries en détresse

Sur quelle(s) trésorerie(s) plane l'ombre de la prochaine purge ? Quelques noms circulent : Saussignac, Brantôme, Mussidan, Belvès,

La désertification du territoire rural est elle aussi « en marche ». Elle se poursuivra grâce aux suppressions de postes et aux départs en retraite. La surcharge de travail conduira même certains agents à réclamer les fermetures (seule issue à leur détresse). Un comble !!!!!. Quel poste peut aujourd'hui se croire à l'abri ?



Le théorème de Numéro 1

On crée des emplois à la DGFIP !!!! Si, Si !!!!!!!
Numéro 1, grand mathématicien, nous a fait une magnifique démonstration en CTL : 2200 suppressions de postes prévues avant la mise en place du PAS (prélèvement à la source), 1600 effectives : il y donc eu créations de postes !!!!!

Logique implacable : une création de **moins 600** postes... ? Une jolie « création d'emplois négative ». S'agit-il de nouvelles mathématiques ? Nous ne pouvons sûrement pas comprendre à notre niveau... Comme pour l'économie, faisons confiance à ceux qui savent.



44, 45, 46.....520 ?

Notre direction a présenté le budget local pour 2017 : en baisse de 8,5 %. Elle a reconnu qu'il sera impossible de faire face à la totalité des dépenses de fonctionnement. Allons-nous vers une cessation d'activité pour défaut de paiement ?

Solution : le matériel disponible étant déjà bien restreint par notre direction (PC, imprimantes...), il reste à taper dans les effectifs pour s'adapter au budget : 520 agents en 2016 moins 8,5 % égale 44 suppressions de postes l'année prochaine ? Ce nombre est sans doute surestimé, mais avec les réformes (P.A.S, loi NOTRÉ...) et la baisse budgétaire, il risque d'être encore très élevé.

Après 129 suppressions d'emplois en 7 ans, soit une moyenne de 18 par an, notre direction va-t-elle accélérer la destruction de notre administration ? Combien d'années avant notre disparition totale ?

Ponts et viaducs

Depuis l'instauration des ponts dits « naturels » à la DGFIP (2 en 2017 (ascension et 15 août) et 6 en 2018 (1^{er} mai, 8 mai, Ascension, Toussaint, Noël et nouvel an)), les agents ont l'obligation de déposer des jours de congés pour leur propre confort et celui des chefs de service. Aujourd'hui, certains responsables de services envisagent d'imposer la période de congés d'été à l'ensemble de leurs agents : par exemple du 24 juillet au 4 août 2017. Ce nouveau viaduc permettrait de fermer la trésorerie. Cela répondra-t-il aux besoins de la population et au service public ? Sommes-nous prêts à perdre le droit à disposer de nos congés librement ?

Temps de travail et coûts horaires

Partant du principe que tout fonctionnaire d'Etat exerce son métier pendant 1607 heures, il est facile d'en calculer le « coût horaire ».

Comment aujourd'hui numéro 1, émargeant à des sommes à 5 chiffres, peut trouver normal d'exploiter des jeunes en emploi civique payés 577 euros pour 24 heures de travail / semaine, pendant 8 mois maximum, soit un taux horaire de 6,28 euros.

Qui voudrait que ses enfants, ses petit-enfants soient exploités par une administration d'Etat ? Attention à la précarisation du travail et la paupérisation des travailleurs au nom de l'Etat. Quel effet d'aubaine que de compter sur cette main d'œuvre fragile... Qu'il est tentant de l'utiliser à des fins de remplacement d'agents titulaires et de combler les déficits en personnels, alors que leur mission est strictement encadrée par la loi !

Appel d'offres

Numéro 2 recherche des idées pour améliorer les accueils à la DDFIP 24 afin de, selon ses propres termes, « **faire face à la concurrence** » de la société anonyme LA POSTE et le site internet MaFiscalité.com. En effet, dans le cadre de la télédéclaration, ces sociétés vont offrir un service payant « de qualité » aux contribuables afin de les aider dans la rédaction de celles-ci.

Pour cela, il faudrait pouvoir tenir compte des contraintes imposées à la DGFIP :

- réduction drastique des horaires d'ouverture au public
 - destruction du maillage territorial
 - impossibilité de joindre par téléphone les agents pourtant compétents et qui offrent un service gratuit.
- Cela revient à résoudre la quadrature du cercle ! Paradoxal ou schizophrénique ? Sans doute un peu des deux !



BULLETIN D'ADHESION

NOM : Prénom :
Service : N° de tél :
Grade : Echelon :
Temps partiel % : OUI NON